esch

Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 16 octobre 2026
Convocation des conseillers :
le 16 octobre 2026

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 23 octobre 2026

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Daliah Scholl, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Pascal Bermes, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Ben Funck, Steve Faltz, Liz Braz, Sacha Pulli, Meris Sehovic, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Sarah Moreira, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés : Enesa Agovic, Joy Weyrich, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 10.1. Fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'exercice 2027; décision

Vu l'arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944 concernant les impôts, taxes cotisations et droits;
Vu la loi du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs ;
Vu les lois successives du 26 juillet 1980 et du 27 mars 1981 modifiant certaines dispositions en matière d'impôt commercial ;

Considérant que les recettes provenant de l'impôt commercial communal sont inscrites à l'article budgétaire suivant:

- **2/170/707120/99001 - Impôt commercial**

Vu les articles 105 et 107bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich donnant délégation de vote à Monsieur le conseiller communal Dejvid Ramdedovic ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Enesa Agovic donnant délégation de vote à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

décide
avec 11 voix oui, 7 non et 1 abstention

de fixer le taux communal à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt commercial communal d'après le bénéfice d'exploitation à 275 %.

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte postale 145 - L-4002 - Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 27 54 1
www.esch.lu

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

en séance date qu'en tête
Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre